

délibération :
D_2018_10_3

L'an deux mille dix huit , le vendredi 09 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Novembre 2018

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 19

**Objet : Reprise de la
concession funéraire n°51 dans
l'ancien cimetière**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame Guy BREGEAS, propriétaire de la concession perpétuelle, enregistrée sous le n°51 (emplacements n° 43 et 54), désirant revendre à la commune ladite concession acquise le 26 novembre 2014.

Le prix d'achat de la concession par la famille BREGEAS étant de 228.75 €, le prix de rachat par la commune a été fixé à 152.50 €.

Vu le courrier de Monsieur et Madame BREGEAS adressé à Monsieur le Maire en date du 4 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté de concession de terrain dans le cimetière communal en date du 26 novembre 2014 attribuant à Monsieur et Madame BREGEAS la concession n°51 pour un montant de 228.75 €.

Considérant que la concession n'est pas actuellement occupée.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** de racheter la concession de 7.50 m² à Monsieur et Madame Guy BREGEAS, domicilié au 1 La Croix Guillaud à Mouthiers-Sur-Boëme, pour la somme de 152.50 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/11/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 19 NOV. 2018

Le Maire

Michel CARTERET.

